

CONFLUENCE DE L'ARROUX ET DU TERNIN A AUTUN

Commune : Autun

Localisation géographique : Autun

Date de l'inscription : 2 février 1942



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

Les bords de l'Arroux à sa confluence avec le Ternin et la Salle de verdure qui l'encadre à Autun

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'éducation nationale sur proposition de la commission départementale des sites

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

4 ha

Qualification du site :

Site naturel et rural

Caractéristiques intrinsèques : cours d'eau et berges naturelles , constructions rurales

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt pittoresque et paysager régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé)

Non

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

Non

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

• **Inventaire ZNIEFF**

- ZNIEFF type 1 « Ternin et Arroux » (302 ha), ZNIEFF type 2 « Arroux, Drée et Ternin » (3000ha)

• **Réseau Natura 2000**

- Non

Autre

Ville d'art et d'histoire

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site de la confluence des rivières de l'Arroux et du Ternin présente un caractère très pittoresque, avec ses berges arborées, ses paysages de prairies, le petit pont qui franchit le Ternin. Le site abrite quelques maisons rurales anciennes dont une ancienne forge. Il offre des vues intéressantes sur les ruines du temple de Janus ainsi que sur le quartier de la porte d'Arroux.



SON ENVIRONNEMENT

Le site est situé à l'entrée nord de la ville d'Autun, dans un secteur qui a conservé un caractère très rural.

SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

Le site est traversé par un sentier de promenade.

Etat du site

Le site est bien entretenu. Il a fait l'objet de plantations récentes.



RECOMMANDATIONS DE GESTION

- Conserver au site son caractère naturel et rural : préserver et entretenir la ripisylve qui borde les rivières, maintenir des plantations d'essences locales en évitant les résineux.
- Préserver les vues sur le temple de Janus et le quartier de la porte d'Arroux.